



## Fonction : Directeur/trice technique

**1. MISSION = atteindre le plus haut niveau international (Top 10) et à contribuer au maintien de la FfG en catégorie « Fédération sportive »**

### 2. Objectifs généraux

Il revient au (à la) DT la responsabilité :

- d'analyser le contexte international et historique (trajectoire de la fédération dans le haut niveau au cours des deux dernières olympiades) ainsi que l'état des forces en présence afin de pouvoir définir un plan de développement de la performance de sa fédération – Il (elle) propose au CA FfG la politique sportive générale sur base des stratégies de la fédération pour approbation.

- d'être impliqué et concerné dans la conception, la planification, l'organisation, la coordination, la mise en oeuvre et l'ajustement de la politique sportive de haut niveau en lien avec le Plan-Programme, ainsi que de la politique sportive compétitive de la FfG ;

- d'assurer le relais permanent entre les commissions techniques et le CA, ainsi qu'entre le CA et les pouvoirs subsidiaires ;

- d'assurer le relais technique avec les Provinces ;

- de veiller au respect des cadres légaux et réglementaires ainsi que des règles éthiques et déontologiques balisant ses missions ;

- de s'assurer du respect des textes portant sur la morale, l'éthique ou la déontologie sportive (Charte Vivons Sport, ...) ;

- de s'inscrire et d'inscrire les membres de son personnel dans un processus de formation continuée (sportive, leadership, ...) ;

- de représenter sa fédération dans ses relations avec les constituants du mouvement sportif dont, notamment, la Administration générale du Sport et le Comité olympique interfédéral belge (COIB) ainsi qu'avec des organismes tiers (sur le plan national ou international) tels que le Centre d'Aide à la Performance sportive (CAPS) ;

- de collaborer (pro)activement avec la Administration générale du Sport et tous les constituants du mouvement sportif (sur le plan national ou international) dans le cadre de la mise en oeuvre du PP ;

- d'assurer la gestion des ressources humaines nécessaires à la poursuite de sa mission et d'assurer le leadership de ses équipes ;

- de proposer / d'assurer le recrutement des cadres sportifs nécessaires à la mise en oeuvre du PP de sa fédération (en fonction des besoins et des moyens) ;

- de procéder périodiquement à une évaluation du fonctionnement des services (processus) dont il a la charge ;

- de veiller à une gestion adéquate des ressources budgétaires mises à sa disposition (élaboration et opérationnalisation d'une stratégie financière) et participer, le cas échéant, au processus de recherche de sources alternatives de financement ;



-  
d'avoir une vision prospective des besoins (en personnel, financiers, processus) à rencontrer à court, moyen et long terme ;

- de collaborer et de s'intégrer dans le processus administratif global de l'association ;
  - de partager son expérience et ses bonnes pratiques avec d'autres directeurs/directrices techniques ou d'autres acteurs dans différents domaines du mouvement sportif en participant à des groupes de travail (réseaux, groupes d'experts,...) ;
  - de veiller à se former et être aux faits des avancées en matière de méthodes et techniques managériales
- ...

### **3. Objectifs opérationnels**

#### **a. Volet « technique générale & compétitions »**

Il revient au (à la) DT la responsabilité :

- du bon fonctionnement de l'ensemble des commissions techniques de la FfG ;
- de la coordination générale de tout le département technique de la FfG ;
- de la bonne organisation des championnats FfG et des championnats nationaux organisés par la FfG

#### **b. Volet « Haut niveau »**

*Centre de Haut Niveau de Mons*

Il revient au (à la) DT la responsabilité :

- d'assurer le management du Centre de Haut de Mons, en veillant au bien-être du sportif de haut niveau dans un écosystème entre les milieux scolaires, parentaux, médicaux et sportifs ;
- d'assister au CA FfG, FRBG, bureau FfG, réunions techniques nationales ;

*Aides à la performance sportive :*

- de conceptualiser et d'opérationnaliser de manière pertinente, cohérente et objective un système d'évaluation des performances des sportifs identifiés ;
  - d'analyser les résultats des tests réalisés par les sportifs et de valider ou réorienter, en collaboration avec le CAPS, les options prises dans la préparation sportive ;
  - de veiller à ce que chaque sportif reconnu dispose d'un projet sportif crédible (planification d'objectifs à court, moyen et long terme, programmation et organisation des entraînements, compétence de l'encadrement,...).
  - de rechercher, créer, développer et entretenir un état d'esprit visant l'excellence.
- ...



*Plan-programme :*

- de concevoir un programme d'actions et de préparation et d'en fixer les objectifs annuels et les indicateurs de résultats ;
- de concevoir les Plans-programmes de sa fédération de manière réaliste, objective et rationnelle (méthodologie SMART) ;
- d'introduire les Plans-programmes selon les directives fixées par l'AG du Sport ;
- de veiller à ce que soit assuré le suivi de la mise en oeuvre des actions et des tâches annexes afférentes (logistique, comptabilité,...) en vue de la performance sportive ;
- de proposer, de mettre en oeuvre et d'évaluer, le cas échéant, des objectifs structurels et fonctionnels pluriannuels pour le(s) centre(s) de formation « élites » de la fédération ;
- ...

*Contrats :*

- de mettre en oeuvre les conditions optimales en vue de la réalisation des objectifs fixés aux élites sportives de sa fédération bénéficiant d'un contrat (voir convention de détachement sportif) ;
- d'évaluer les athlètes de sa fédération bénéficiant d'un contrat d'élite sportive (ACS, APE ou Rosetta) selon la grille d'analyse proposée par l'AG du Sport ;
- de proposer à l'AG du Sport des candidatures d'athlètes en vue de l'octroi d'un contrat d'élite sportive (ACS, APE ou Rosetta) ;
- de respecter les directives fixées par l'AG du Sport dans le cadre des procédures liées aux contrats ;
- ...

*Statuts :*

- de garantir la sélectivité suffisante dans l'introduction des demandes de reconnaissances (critères,...) ;
- d'introduire les demandes de reconnaissances selon les directives fixées par l'AG du Sport ;
- ...

*Projet de vie :*

- de s'assurer de la désignation d'un référent « projet de vie » au sein de la fédération ;
- de s'assurer du respect des missions incombant au référent « projet de vie » fédéral (voir programme d'activités réalisé par l'AG du Sport) ;
- de soutenir le référent « projet de vie » fédéral dans le cadre de ses missions, notamment au niveau de la sensibilisation du monde sportif ;
- de veiller, dans les limites de son champ de compétences, à la meilleure adéquation possible entre les rythmes sportifs et rythmes scolaires ou académiques (planification des compétitions, stages, entraînements en tenant compte des périodes sensibles sur le plan scolaire ou académique) ;
- ...



### **c. Volet « formation de cadres »**

Il revient au (à la) DT la responsabilité de concevoir et de mettre en oeuvre un dispositif de formation initiale et continuée des cadres sportifs de la fédération et, plus particulièrement :

- d'assurer l'ingénierie des dispositifs de formation initiale et continuee ;
- de coordonner l'ensemble des ressources nécessaires à la mise en oeuvre du dispositif de formation ;
- d'élaborer, construire et/ou animer les situations de formation ;
- de s'assurer de la disponibilité des supports logistiques nécessaires à la mise en oeuvre du dispositif et des cursus de formation ;
- d'évaluer les politiques et les stratégies de formation ainsi que les dispositifs et les architectures des formations ;
- de construire et de mettre en oeuvre un contrôle de la qualité du système de formation ;
- ...

### **4. Connaissances et qualités requises**

- Avoir une expérience du sport de haut niveau au niveau international (sportif international-entraîneur national-directeur sportif) ;
- Maîtriser parfaitement tant à l'oral qu'à l'écrit le français, le néerlandais et l'anglais ;
- Rigueur, excellence et transparence dans le travail accompli ;
- Capacité à s'investir dans sa fonction, à maintenir son niveau de performance, à mettre à niveau ses compétences : ténacité, persévérance, énergie, disponibilité et volontarisme ;
- Capacité à collaborer, communiquer, fédérer contribuer au maintien d'un environnement agréable ;
- Capacité à coordonner des moyens humains et matériels ;
- Capacité à conduire ses collaborateurs en chef responsable ;
- Savoir motiver et maintenir la motivation ;

### **5. Conditions d'engagement**

- Être de bonne conduite et de bonne moralité ;
- Posséder les aptitudes requises à la fonction ;
- Être titulaire d'un diplôme universitaire en Sciences de la motricité ;
- Être titulaire d'un diplôme de management sportif (e.a. Olympic Academy)
- Maîtriser les outils informatiques actuels ;
- Être en possession d'un permis de conduire B